

RÔLE DES AUDIENCES DISCIPLINAIRES

CONSEIL DE DISCIPLINE ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Numéro du dossier Date Lieu Heure	Plaignant Procureur	Intimé Procureur	Audition Nature de la plainte	Membres du conseil
<p>Numéro 03-23-0196</p> <p>30 septembre 2024 à 9h30</p> <p>Lieu : par vidéoconférence via la plateforme Zoom *</p>	<p>Mme Stéphanie Caron, syndique</p> <p>Me Leslie Azer, avocate</p>	<p>M. Benoit Lalonde, architecte</p> <p>Me Julien Merleau-Bourassa, avocat</p>	<p>Audition sur culpabilité et sanction</p> <p>Nature de la plainte : 28 chefs :</p> <p>Défaut de prendre les moyens raisonnables afin de faire respecter la réglementation / (chef 4 / art. 3 du <i>Code de déontologie des architectes</i>)</p> <p>Ne pas avoir agi avec compétence et selon les règles de l'art (chefs 5, 10 / art. 10 du <i>Code de déontologie des architectes</i>)</p> <p>Ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et objectivité (chefs 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 27, 28 / art. 14, 16 et/ou 18 du <i>Code de déontologie des architectes</i>)</p> <p>Ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec indépendance et désintéressement (chefs 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 21, 22, 23 / art. 37 et/ou 38 du <i>Code de déontologie des architectes</i>)</p> <p>Infraction relative au secret professionnel (chef 1, 14, 20, 24, 25 / art. 42, 44 et/ou 45 du <i>Code de déontologie des architectes</i> et art. 60.4 du <i>Code des professions</i>)</p>	<p>Me Maurice Cloutier, président</p> <p>Mme Marina Gusti, architecte retraitée</p> <p>M. Louis Réjean Gagné, architecte retraité</p>

			<p>Infraction relative à la publicité (chef 26 / art. 68 du <i>Code de déontologie des architectes</i>)</p> <p>Entrave au travail du syndic (chefs 7, 8, 15, / art. 62 du <i>Code de déontologie des architectes</i> et art. 114 du <i>Code des professions</i>)</p> <p>Avoir commis des actes impliquant de la collusion et/ou de l'abus de confiance (chefs 27 et 28 / art. 59.1.1 du <i>Code des professions</i>)</p> <p>Acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité (chefs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 / art. 59.2 du <i>Code des professions</i>)</p>	
--	--	--	--	--

*Pour plus d'informations à cet effet, vous pouvez communiquer avec la secrétaire du Conseil de discipline, Me Isabelle Désy au (450) 895-1040 ou par courriel au isabelledeisy@notarius.net